
Discours adressé à la Convention par la section des Tuileries, qui annonce le don des dépouilles de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours adressé à la Convention par la section des Tuileries, qui annonce le don des dépouilles de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 498-499;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40826_t1_0498_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

lition des tyrans, il vainquit ces monstres, mais il restait encore esclave des préjugés fanatiques.

« Convaincus que vous n'êtes que les interprètes de ses vœux, tout en plaignant son égarement, vous attendiez en silence les douces influences de la raison.

« Il est arrivé, ce moment heureux : le masque de l'hypocrisie est déchiré et le monstre hideux du fanatisme est à découvert, les hommes n'ont pu l'envisager sans effroi. Honteux d'avoir si longtemps partagé son joug pesant, ils sont venus abjurer leurs erreurs dans le temple de la vérité, et abandonner celui du mensonge.

« Les amis de la raison en ont pris possession, ils vous en ont instruits au milieu d'un saint enthousiasme, vous avez consacré, au nom de la République, ce temple au culte de la liberté et de l'égalité.

« Législateurs philosophes, jouissez de vos heureux travaux, le peuple parisien vient y apporter sa sanction, son bonheur est dans vos mains, nul obstacle n'en retarde plus le cours, nul préjugé n'entrave plus votre marche. Nous venons, amis de la raison, sectateurs de la vertu, défenseurs de l'humanité, vous demander que les cris lugubres de vos détracteurs qui sèment de toutes parts que l'on ne fait que détruire et rien recréer, soient étouffés dès leur berceau; qu'un plan d'éducation élevé sur les ruines de la superstition démontre que vous n'ignorez pas que la vertu, la raison, la philosophie régénèrent les peuples; que des fêtes nationales soient substituées à celles de l'hypocrisie, que les chaires du mensonge, transformées en tribunes populaires ne retentissent plus que des échos sonores de la raison, de la vérité et de l'humanité.

« *Les commissaires rédacteurs,*

« CARTIER; CHENAUX; BUISSON; HUGUET.

Extrait du registre des assemblées générales de la section des Gardes-Françaises.

Du quintidi, 25 brumaire, 2^e année de la République, une et indivisible.

Lecture faite de l'adresse arrêtée par l'assemblée décadi dernier, l'assemblée applaudit à la rédaction et renvoie, pour le mode d'envoi, à la Société populaire.

Signé au registre : GONNET et LANCHÈRE, secrétaire.

Délivré conforme au registre par nous secrétaire-greffier soussigné :

BONHOMME, commissaire.

Extrait du registre des délibérations de la Société populaire de la section des Gardes-Françaises.

La Société, ayant entendu la lecture de l'adresse, en a également adopté les principes et a déclaré qu'elle serait présentée nonidi prochain avec les offrandes des dépouilles du culte. A l'effet de quoi, que les commissaires s'adjoindraient aux trois sections.

Signé au registre : GOMEN, président, et LALOLLIÈRE.

Délivré conforme par moi soussigné :

ALIBERT, ex-président.

Suit le texte de l'adresse de la section du Muséum, d'après un document des Archives nationales (1).

« Représentants républicains,

« La raison, depuis longtemps opprimée, sonne aujourd'hui la trompette. Tous les habitants de la terre vont bientôt entendre ses sons mélodieux. L'homme sera rendu à lui-même et il ne fera plus qu'un.

« C'est au peuple français à qui la postérité future rendra la justice du désintéressement et du zèle fraternel qui l'animent en faveur de l'humanité, et alors on répétera avec vérité, en parlant de la raison, cette action du fanatisme : *et coties cumque congregati eris in medio tui ero.*

« Oui, citoyens, c'est la seule raison qui préside à nos assemblées, et elle présidera toujours les postérités futures; nous osons vous en assurer d'après la fière énergie que nos frères républicains montrent évidemment à tout l'univers.

« Le grand jugement va se prononcer : quelques jours de plus, et tous les vices disparaîtront de dessus la terre.

« Les instruments du fanatisme ont perdu leur crédit; l'esprit de l'homme se tranquillise, et ces matières ne peuvent plus servir qu'à l'usage du commerce.

« La section du Muséum, toujours pénétrée des principes de la République, vient vous déclarer qu'elle fait hommage fraternel de toutes les matières qui servaient au culte du fanatisme, qu'elle en abjure toute croyance, et proteste qu'elle surveillera de tous ses pouvoirs tous ceux qui tenteraient de la rétablir ou qui chercheraient à l'entretenir. Elle proteste enfin qu'elle ne veut que le culte de la raison puisqu'elle ramène l'homme à toutes les vertus.

« MALBEC. »

Suit le texte de l'adresse de la section des Tuileries, d'après un document des Archives nationales (2).

« Citoyens législateurs,

« Les ci-devant saints de la ci-devant église de Saint-Germain-l'Auxerrois, notre ci-devant paroisse, voyant avec douleur que vous étiez bien déterminés à ne plus les aller voir dans leur vieux domicile, viennent en masse vous présenter leurs hommages. Fatigués d'avoir servi trop longtemps à tenir les peuples sous le joug du fanatisme et de la superstition, ils se joignent aux sections du Muséum, des Gardes-Françaises et des Tuileries qui ne reconnaissent pas d'autre culte que celui de la raison, pour vous prier de les épurer au creuset de la liberté, ils veulent, de joujoux monarchiques qu'ils étaient, devenir bons écus républicains. Pendant dix-huit siècles ils ont, aux dépens des nations, engraisé l'indolence de quelques pieux faîneants, ils veulent servir aujourd'hui à consolider les bases de la félicité publique. Leur démarche, citoyens législateurs, ne doit pas vous surprendre; dans un moment où la raison et la vérité font des progrès si rapides, des êtres auxquels nous accordions des vertus et des perfec-

(1) Archives nationales, carton 11278, dossier 744.

(2) Ibid.

tions surnaturelles doivent mieux en ressentir l'influence que de faibles mortels.

« Vive la République ! »

(Suivent 11 signatures.)

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (1).

Dans le cours de cette séance, comme de toutes les autres, depuis quinze jours, une foule de députations ont apporté les croix, les soleils, les vases et les ornements de leurs églises. Deux de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois étaient remarquables par une magnificence qu'on nommait autrefois royale. Un bataillon presque entier les accompagnait et a défilé au sein de la Convention.

Le discours de l'orateur était d'une originalité piquante :

« Nos saints, a-t-il dit, désolés que vous ne veniez plus les voir, ont pris le parti de venir eux-mêmes vous présenter leurs hommages. Lassés de n'être que d'inutiles statues, ils se sont empressés de se convertir en écus républicains et de servir à vaincre les tyrans, après avoir été si longtemps employés à tromper le monde. »

Un citoyen de la section du Muséum, qui ne veut pas être connu, a fait remettre les marques distinctives des ordres dont il était décoré (2).

Les comités révolutionnaires des sections des Tuileries et des Lombards apportent les effets en or et en argent trouvés chez la citoyenne Bertin (Bersin) Crussol-Amboise, rue Saint-Florentin, qui de plus a remis un calice et autres meubles de chapelle. On n'a rien trouvé dans ses papiers de contraire aux intérêts de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit le bordereau des espèces et objets trouvés chez la citoyenne Bersin-Crussol-Amboise (4).

Il existe dans le Nid (*sic*) rue Saint-Florentin :

1356 louis d'or de 24 livres pièce, ce qui fait.....	32,554 liv.
49 sacs de 1200 livres pièce, ce qui fait.....	58.800
35 pièces d'or de différentes valeurs.	
54 assiettes d'argent de différentes grandeurs.	
211 pièces d'argent de différentes valeurs.	
12 assiettes d'argent rondes.	
2 grands plats d'argent.	

(1) *Journal de Perlet* [n° 424 du 30 brumaire an II (mercredi 30 novembre 1793), p. 404]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 427, p. 396) rend compte de l'admission à la barre de ces députations dans les termes suivants : « Les sections réunies du Muséum, des Gardes-Françaises et des Tuileries viennent offrir l'or et l'argenterie de leurs églises. Un orateur de chacune des sections lit une adresse. Toutes renferment le serment de ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la raison.

« La Convention décrète la mention honorable et l'insertion des adresses au *Bulletin*. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 326.

(3) *Ibid.*

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 744

1 casserole très forte d'argent.

Ladite citoyenne Bersin-Crussol-Amboise, rue Saint-Florentin, nous a donné pour vous remettre :

1 grand calice et sa patène de vermeil.

1 croix, 2 petits chandeliers, 1 sonnette, 2 burettes et leur plat ovale, le tout d'argent.

Procès-verbal (1).

Ce jourd'hui vingt-sept brumaire, deuxième année de la République française, une et indivisible.

Nous, commissaires du comité de surveillance révolutionnaire de la section des Tuileries, porteurs de l'ordre des autorités supérieures, du comité de sûreté générale de la Convention nationale, qui nous enjoignait de nous transporter chez la citoyenne Crussol-Amboise, à l'effet d'y lever les scellés apposés sur ses papiers, meubles et effets, d'y faire le plus scrupuleux examen desdits papiers pour, s'il s'en trouvait de suspects, être vus par nous, saisis et portés au comité de sûreté générale, et ensuite être lesdits scellés par nous réapposés, nous nous sommes transportés en la maison des Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor, où étant, en vertu desdits ordres, nous avons fait extraire de ladite maison d'arrêt, la citoyenne Crussol-Amboise, pour être présente à nos opérations. De suite nous nous sommes avec elle transportés en la commune de Bondy, où étant, nous avons invité nos frères officiers municipaux et membres du comité de surveillance de ladite commune de Bondy, à être présents et assister à la levée desdits scellés.

Et en leur présence, à quatre heures du soir, nous étant transportés dans la maison de ladite Crussol-Amboise, et montés au premier étage dans une chambre ayant vue sur le jardin, nous nous sommes fait représenter les scellés par Jean-Baptiste Le Loup, gardien d'iceux, lesquels scellés apposés sur trois bandes mises sur deux secrétaires, nous avons reconnus sains et entiers. Pourquoi nous les avons levés, et ouverture faite desdits deux secrétaires, nous avons procédé à l'examen le plus scrupuleux de tout ce qu'ils contenaient. Et ledit examen fait, nous n'y avons rien trouvé de suspect ni de contraire aux intérêts de la République. Mais conformément à l'ordre du comité de sûreté générale, nous avons refermé lesdits secrétaires, et sur iceux réapposé nos scellés, que nous avons pareillement laissés à la garde dudit Jean-Baptiste Le Loup, qui s'est obligé à nous les représenter sains et entiers quand il en sera requis.

Et nous avons clos le présent procès-verbal en présence de ladite Crussol-Amboise, qui reconnaît et déclare que nous, commissaires, n'avons emporté aucuns papiers, ni quoi que ce soit. Lecture à elle faite du présent, a signé avec nous, lesdits officiers et membres susnommés et ledit gardien.

Signé : BERTIN-CRUSSOL-AMBOISE ; HEUSSÉE, LANDON, COCHIN, DELAINE, DALLEUX, MARIE, LAPEYRE, LAVILLE, commissaires ; LE LOUP, LOUCHET, FOUQUE.

Et le vingt-huitième jour de brumaire, l'an deuxième de la République française, une et

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 744